

Besoin d'aide sociale d'urgence ?



-> **Il est possible de faire une demande d'aide ponctuelle auprès de l'Université.**

- Prêt d'ordinateur.

- Aides financières sous la forme de :

- Distributions de bons d'achat alimentaires dématérialisés.
- Aides financières ponctuelles par virement sur le compte des étudiant.e.s

La procédure à suivre pour en bénéficier est la suivante :

Remplir le formulaire d'aide sociale ponctuelle téléchargeable en cliquant sur ce

lien: <https://www.univ-paris8.fr/Dispositif-d-aide-sociale-ponctuelle-7082>

Envoyer le formulaire complété avec les pièces justificatives demandées à l'adresse mail suivante: aides.sociales@univ-paris8.fr

Une évaluation sociale des demandes sera effectuée par le pôle social de la Direction Vie de Campus en prenant en compte situation sociale de l'étudiant.

Une permanence se tient tous les jours de 9h à 12h à la Maison des étudiants, sans rendez-vous sauf vendredi.

-> **Aide alimentaire et produits d'hygiène : les Jeudis Distri' à la Coupole.**

La distribution se tient tous les jeudis de 11 h à 13h30 h à la Coupole. Un email est envoyé aux étudiants par la Direction de la vie de Campus 2 jour avant, qui vous permettra de vous inscrire.

Pour plus d'informations, merci de cliquer sur ce lien <https://www.univ-paris8.fr/Les-Jeudis-Distri>

-> **Des bourses, aides ponctuelles ou annuelles sont également accordées par le CROUS.**

Pour faire ces demandes, il faut prendre rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS. Vous la rencontrerez ensuite dans les locaux de la MDE.

Pour prendre rendez-vous, envoyez un mail à : social@crous-creteil.fr

-> **Vous trouverez également à la Maison des étudiants :**

- Un service de médecine préventive : présence de psychologues, psychiatre et infirmière (sur rendez-vous, à prendre au 1^{er} étage).

- Un service d'aide aux étudiants étrangers.